

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 03 novembre 2015

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Absents et excusés : 2

Procurations : 1

18.8 FINANCES

Tarif général des services - 2015

Rapporteurs : Monsieur Olivier SOHLER, Maire,
et Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint,

La Municipalité propose au Conseil Municipal l'application, à compter du 15 novembre 2015, des tarifs des services suivants :

LOCATION MATERIEL	
Barrière métallique 2,50m (prix par pièce et par jour)	5,-€
Panneau de signalisation routière (prix par pièce et par jour)	3,-€
Tracteur avec conducteur (tarif horaire)	100,-€
Chapiteaux	Mise à disposition uniquement aux associations locales
Garnitures + tonnelle	Mise à disposition uniquement aux associations locales
Grilles d'exposition	Mise à disposition uniquement aux associations locales
Il est rappelé que tout le matériel est mis à disposition gratuitement aux associations locales	

PHOTOCOPIES		
Régie : Noir et blanc public	Tarifs	
Feuille A4	0,20€	Tarif simple
Feuille A4 recto-verso	0,40€	Pour les copies R/V et A3 tarif simple X2
Feuille A3	0,40€	Pour les copies R/V et A3 tarif simple X2
Feuille A3 recto-verso	0,80€	Pour les copies R/V et A3 tarif simple X2
Régie : Couleurs public		
Feuille A4	1,-€	Tarif simple
Feuille A4 recto-verso	2,-€	Pour les copies R/V et A3 tarif simple X2
Feuille A3	2,-€	Pour les copies R/V et A3 tarif simple X2
Feuille A3 recto-verso	3,-€	Pour les copies R/V et A3 tarif simple X2
Associations		

25,-€/1000 feuilles A4 noir et blanc avec fourniture de papier par l'association

100,-€/1000 feuilles A4 couleur avec fourniture de papier par l'association

PARTICIPATIONS	Tarifs
Participation de la Commune aux frais de séjour des enfants y compris étudiants en voyage scolaire, classe d'études ou séjour pédagogique.	5,03€ / enfant / jour avec une participation maximale de 30.00,- € / enfant / an <i>sans condition de durée minimale pour les collégiens et lycéens de Scherwiller</i>

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs
Pose d'échafaudage pour travaux - 1 mois	100,-€
Occupation du domaine public - délibération du 28.05.2014	5,-€ / m ² / an
Droit de place/jour camion - de 5 mètres (forfait)	10,-€
Droit de place/jour camion + de 5 mètres (tarif au mètre linéaire)	2,50€ / mètre

CONCESSION DE CIMETIERE	Tarifs
Tombe simple	
durée : 15 ans	150,-€
durée : 30 ans	250,-€
Tombe double	
durée : 15 ans	300,-€
durée : 30 ans	400,-€
Tombe triple	
durée : 15 ans	450,-€
durée : 30 ans	550,-€
Tombe quadruple	
durée : 15 ans	600,-€
durée : 30 ans	700,-€
Columbarium	
durée : 15 ans	500,-€
durée : 30 ans	1 000,-€

MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX	Tarifs
Remboursement des frais	Traitement brut annuel de l'agent ou des agents concernés majoré des cotisations patronales annuelles de l'année N-1 divisé par le nombre d'heure annuel (soit 1820 heures)

SALLE POLYVALENTE Alphonse HAAG Tarif à la journée Caution : 500,-€	Tarifs	
	Particuliers, associations, entreprises, ou organismes divers Contribuables de Scherwiller	Particuliers, Associations, Entreprises ou organismes divers de l'extérieur
Fête de famille	250,-€	350,-€
Location à but lucratif	250,-€	350,-€
Exposition – Vernissage ou location 1/2 journée	150,-€	200,-€
Assemblées Générales d'entreprises, CE, ... (avec cuisine)	250,-€	350,-€
Location salle 1er étage pour fête de famille (salle 13)	50,-€	70,-€
Location salle dite « entre-sol »	25,-€	35,-€
Local cuisine (sans vaisselle)	60,-€	80,-€
Mise à disposition de la sono	30,-€	50,-€

SALLE POLYVALENTE Alphonse HAAG Tarif horaire	Tarifs	
	Particuliers, associations, entreprises, ou organismes divers Contribuables de Scherwiller	Particuliers, Associations, Entreprises ou organismes divers de l'extérieur
Grande salle	50,-€	60,-€
Salle 13	10,-€	15,-€
Salle dite « entre-sol »	7,-€	10,-€
Cuisine	10,-€	15,-€

CLUB HOUSE Caution : 500,- €	Tarifs	
	Particuliers, associations, entreprises, ou organismes divers Contribuables de Scherwiller	Particuliers, Associations, Entreprises ou organismes divers de l'extérieur
Priorité aux membres de l'USS	100,-€	150,-€
Le mis à disposition à l'euro symbolique par an à l'USS (*)		

APPE	Tarifs
Le terrain est mis à disposition à l'euro symbolique par an à l'APPE (*)	
La Commune en interdit la location en raison de la présence de l'étang (risque).	

MAISON DES ASSOCIATIONS Caution : 150,-€	Tarifs
Salles 1 – 2 – 3 maximum 30 personnes	10,-€ / heure 50,-€ / journée
Salle 4 maximum 50 personnes	12,-€ / heure 60,-€ / journée

ECOLE CENTRE Caution : 150,-€	Tarifs
Structure modulaire / salles	10,-€ / heure 50,-€ / journée

ECOLE DE KIENZVILLE	Tarifs
Caution : 150,-€	
Salle ou préau maximum 30 personnes	10,-€ / heure 50,-€ / journée

ECOLE MATERNELLE	Tarifs
Caution : 150,-€	
Salle de jeux maximum 30 personnes	10,-€ / heure 50,-€ / journée

L'ensemble des locaux ci-dessus énumérés sont mis à disposition gratuitement aux associations locales, sauf précision (*)

EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT	Tarifs
Caution : 1 500,-€	
Forfait 1 Hall + petite salle + 2 vestiaires + sanitaires	200,-€ / demi-journée 350,-€ / journée
Forfait 2 Hall + grande salle + 2 vestiaires + sanitaires	350,-€ / demi-journée 500,-€ / journée
Forfait 3 Hall + petite salle + grande salle + vestiaires + sanitaires	500,-€ / demi-journée 750,-€ / journée
Tarif à l'heure pour entraînement ou match (occupation permanente sur l'année)	12,-€
Options	
Forfait BAR	20,-€
Vestiaire supplémentaire	15,-€ / demi-journée 25,-€ / journée
Location vaisselle	50,-€

COSEC Dr. Frédéric KOCH	Tarifs
Remboursement par les associations locales utilisatrices à la Commune	6,-€ / heure
	<i>La Communauté de Commune de Sélestat facture à la Commune 12,-€ / heure d'occupation par les associations locales.</i>

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'application des nouveaux tarifs des services cités ci-dessus à compter du 15 novembre prochain.

Concernant le présent point, le Maire réprecise que l'ensemble des locaux sont mis à disposition gratuitement aux Associations locales, sauf l'Equipement Sportif Couvert.

Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint, relève concernant la Salle Polyvalente, la mise en place d'un tarif horaire, la demande étant existante.

A Monsieur François BREYSSE, Conseiller, demandant si la gratuité s'appliquait aux usagers locaux de l'Equipement Sportif Couvert, le Maire indique que non.

Monsieur Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller, demande la substitution du terme « terrain » à « locaux » concernant l'APPE.

Le Maire indique que la demande sera satisfaite et fait observer que l'interdiction de location, pour raison de sécurité, des équipements liés à l'étang a été reprise conformément aux observations de Monsieur BRUNSWILLER lors d'une précédente séance.

Le Maire indique également que la mise en œuvre de la grille sera effectuée à compter du 15 novembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'application des nouveaux tarifs des services cités ci-dessus à compter du 15 novembre prochain.

ADOpte A LA MAJORITE AVEC 18 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE : Mesdames Carine SCHUTZ et Gwenaëlle DALE, Conseillères, Messieurs Claude BRUNSWILLER et François BREYSSE, Conseillers

Monsieur François BREYSSE fait observer comme lors de la séance précédente, qu'il estime la tarification de l'Équipement Sportif Couvert très cher pour une association de bénévoles, donc de gens se dévouant pour faire vivre l'association.

Le Maire précise que toutes les explications concernant l'utilisation des locaux et les tarifs d'occupation seront données aux Présidents des Associations lors de la prochaine réunion dite du « Calendrier des manifestations ».

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 10 novembre 2015
Le Maire


Olivier SOHLER

